

Les harkis en France

28 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « Les Harkis en France », *Messages du Secours Catholique*, n° 150, mars 1965, p. 6.

Les harkis en France

Il serait aveugle de s'imaginer que « tout s'est finalement arrangé ».

Où sont, où en sont, les musulmans français ?

Dans notre numéro de septembre 1964, consacré aux rapatriés, nous exposons quelle était la répartition en France des musulmans français et de leurs familles formant alors une population de 46200 personnes.

A la fin de l'année 1964, cette population a atteint le total de 50.100 personnes dont :

9000 hommes célibataires,

9300 chefs de famille,

31800 personnes à charge.

La carte ci-dessus donne le nombre de personnes par département, qu'elles se trouvent en camps (à la Rye dans la Vienne, à Bias dans le Lot-et-Garonne ou à Saint-Maurice-l'Ardoise dans le Gard), en chantiers forestiers (70 environ restent ouverts pour des années), en hébergements collectifs (immeubles Sonacotras ou autres) ou qu'elles soient isolées.

L'aide sociale en faveur de ces musulmans français s'exerce par l'intermédiaire de l'Administration elle-même (camps et chantiers forestiers) ou de différentes œuvres privées dont l'action est de plus en plus, coordonnée par le Comité national pour les musulmans français dont fait partie le Secours Catholique.

Mais bien des « isolés » ne sont pas encore atteints par cette action ; Il convient donc que les Œuvres continuent à s'occuper d'eux, surtout des familles, pour aider à leur adaptation progressive à la vie en Métropole ; Il s'agit là, nous le répétons, d'une entreprise de longue haleine à laquelle il faut consacrer non pas de l'argent mais du temps, de l'ouverture de cœur, une patiente compréhension.

Nous pouvons, nous devons récrire sans changer un seul mot, ce que nous exposons en septembre dernier :

« Assez nombreux sont les chefs de famille encore seuls en France, ne sachant quel moyen utiliser pour faire rallier femme et enfants.

« Situations douloureuses, restées, jusqu'ici sans solution globale. Situations navrantes, où avant de tenter quelque chose il faut se demander si l'on ne fera pas plus de mal que de bien. Situations risquant de durer autant que le ressentiment, en Algérie, envers les supplétifs.

« Comment en arriver à une trêve de Dieu pour effacer, d'un commun accord, ces séquelles inhumaines d'un long conflit ? »

Il nous est loisible, aujourd'hui, de préciser que parmi les « célibataires » plus de 1200 (sur 9000) ont toujours leur famille en Algérie et désespèrent de la voir jamais venir.

Ceci sans parler des veuves avec enfants, restées en Algérie « à leur corps défendant. »

En Algérie, toutes ces familles repérées, sont plus affamées que toutes autres car écartées des distributions.

Nous pourrions, nous devrions les recueillir si elles ne se heurtaient à mille difficultés successives.

Il ne fait pas bon approcher deux fois l'un de nos consulats, par exemple.

Se faire passer pour des « touristes » a parfois réussi jusqu'à Orly, ou à Marseille... où l'échec intervint faute de la vaccination ou de la caution financière...

Il reste aussi un certain nombre (un millier au moins) d'anciens supplétifs dans les prisons civiles d'Algérie dont la libération tarde (qui dit libération ne dit pas encore délivrance d'une carte d'identité ni admission à un travail rétribué).

Nos journaux français poussent des cris d'indignation quand un prisonnier espagnol est maltraité en Espagne. Nous sommes bouleversés lorsque nous croyons qu'un seul soldat vietnamien est abandonné par ses chefs au Vietnam.

Or, Il s'agit ici de soldats qui furent les auxiliaires de cette armée française dont la France célèbre pompeusement et justement le mérite : elle a donné, Il y a 20 ans, jour pour jour, la liberté à nous Français.

En regardant en face le sort de nos harkis, devant ces affreuses séquelles, comment ne pas souhaiter qu'intervienne enfin, d'un côté le sursaut d'honneur, de l'autre la compréhension, afin que tous ceux et toutes celles dont nous parlons puissent librement retrouver un calme cadre d'existence dans notre territoire ?

La charité peut pardonner les erreurs et les omissions, mais en exigeant qu'elles soient réparées.

J.R

URL source: <https://fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1965/les-harkis-en-france>